

INSTITUTION DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES (IRCANTEC)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

IRCANTEC

Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques

131/133 avenue de Choisy – CS 31459 – 75647 PARIS CEDEX 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs de l'IRCANTEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaire de l'État et des Collectivités publiques (IRCANTEC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'IRCANTEC, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

- Les placements financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités décrites dans le paragraphe « Activité de placement » de la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à contrôler, par sondage, la valorisation de ces titres ainsi qu'à analyser le caractère approprié de la méthode de dépréciation retenue et à contrôler sa correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de synthèse du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'institution ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du régime, et présentés à la commission des comptes et de l'audit de l'IRCANTEC.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre institution.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

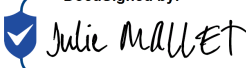
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

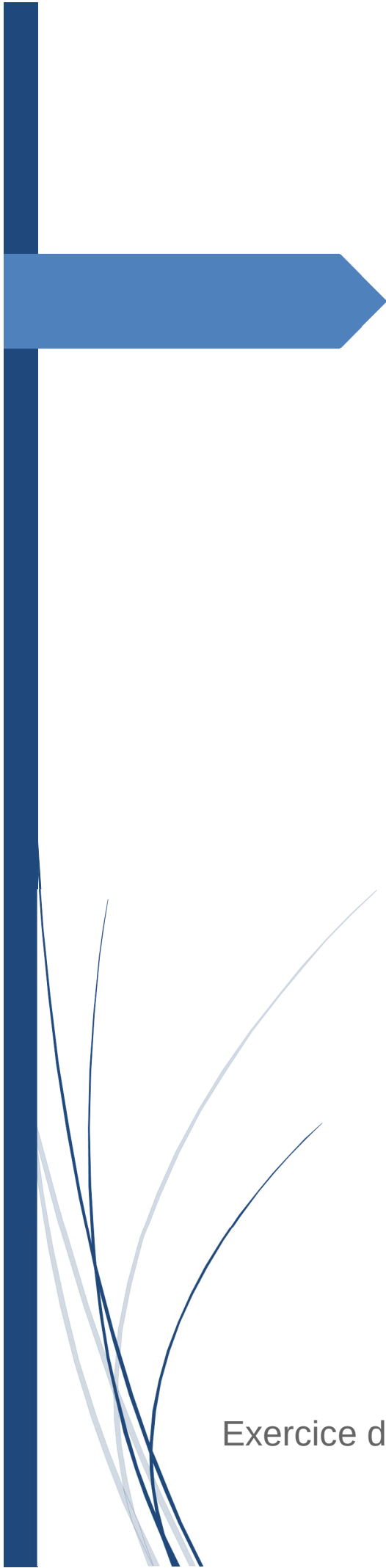
Forvis Mazars SA

Bordeaux, le 16 juin 2026

DocuSigned by:

E24A9A3776F44B0...

Julie Mallet

Associée



IRCANTEC

Comptes annuels 2025

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ETATS FINANCIERS

BILAN (en milliers d'euros)

Note	ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
	Actif immobilisé net	70 130	2 680	72 810	72 855	-0,1%
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
2	Immobilisations financières brutes	70 130	2 680	72 810	72 855	-0,1%
	- Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	N/A
	Activité de placement	15 141 529	-	15 141 529	14 087 604	7,5%
3.1	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	14 001 317	-	14 001 317	12 999 407	7,7%
	- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
3.2	Fonds de placement spécifiques	1 141 457	-	1 141 457	1 089 292	4,8%
	- Dépréciations	-1 245	-	-1 245	-1 096	13,6%
	Actif circulant	1 121 329	-	1 121 329	1 079 796	3,8%
	Créances de gestion technique	574 202	-	574 202	517 077	11,0%
4.1	Cotisations rétroactives	159 894	-	159 894	163 385	-2,1%
	- Dépréciations	-23 637	-	-23 637	-23 722	-0,4%
4.2	Cotisations	300 623	-	300 623	293 127	2,6%
	- Dépréciations	-10 027	-	-10 027	-10 715	-6,4%
4.3	Compensations entre organismes	143 224	-	143 224	90 425	58,4%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
4.4	Autres créances techniques	9 546	-	9 546	9 098	4,9%
	- Dépréciations	-5 421	-	-5 421	-4 521	19,9%
5	Autres créances	14	-	14	41	-64,5%
	- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
6	Disponibilités	547 112	-	547 112	562 679	-2,8%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	2 671	23 421	26 092	23 993	8,7%
	TOTAL DE L'ACTIF	16 335 659	26 101	16 361 761	15 264 249	7,2%

Note	PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
8	Capitaux propres	15 886 932	20 112	15 907 044	14 826 290	7,3%
	Réserves techniques	14 807 969	18 321	14 826 290	13 515 133	9,7%
	Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	N/A
	Résultat de l'exercice	1 078 963	1 791	1 080 754	1 311 157	-17,6%
9	Provisions pour risques et charges	47 797	57	47 854	63 967	-25,2%
	Dettes	377 509	3 261	380 770	349 999	8,8%
10	Dettes financières	0	-	0,00	-	N/A
	Dettes de gestion technique	302 351	-	302 351	267 489	13,0%
11.1	Prestations	86 444	-	86 444	67 081	28,9%
11.2	Cotisations	6 153	-	6 153	5 455	12,8%
11.3	Transferts de cotisations	30 758	-	30 758	33 520	-8,2%
11.4	Compensations entre organismes	14 825	-	14 825	12 685	16,9%
11.5	Autres dettes techniques	164 172	-	164 172	148 748	10,4%
12	Autres dettes	75 157	3 261	78 419	82 510	-5,0%
	Fiscales et sociales	59 570	-	59 570	56 934	4,6%
	Prestations administratives	14 366	-	14 366	22 621	-36,5%
	Autres dettes	1 221	3 261	4 483	2 955	51,7%
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	23 421	2 671	26 092	23 993	8,7%
	TOTAL PASSIF	16 335 659	26 101	16 361 761	15 264 249	7,2%

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Note	COMPTE DE RESULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
	Produits techniques	5 377 975	-	5 377 975	5 200 977	3,4%
13	Cotisations	4 910 633	-	4 910 633	4 786 486	2,6%
14	Cotisations rétroactives	26 897	-	26 897	41 638	-35,4%
15	Produits de compensations	395 296	-	395 296	328 438	20,4%
16	Autres produits techniques	3 185	-	3 185	4 848	-34,3%
17	Reprises sur provisions et dépréciations	41 965	-	41 965	39 567	6,1%
	Charges techniques	4 697 012	-	4 697 012	4 395 829	6,9%
18	Prestations	4 568 960	-	4 568 960	4 310 980	6,0%
19	Capitaux décès	9 107	-	9 107	7 531	20,9%
20	Transfert de cotisations	4 005	-	4 005	-29 934	N/S
21	Charges de compensations	61 016	-	61 016	51 983	17,4%
22	Autres charges techniques	14 840	-	14 840	16 311	-9,0%
23	Dotations aux provisions et dépréciations	39 085	-	39 085	38 958	0,3%
	Résultat technique	680 963	-	680 963	805 148	-15,4%
24	Produits de gestion courante	13	15 589	15 602	15 331	1,8%
	Produits de l'action sociale	-	15 589	15 589	15 319	1,8%
	Autres produits de gestion courante	13	0	13	12	6,6%
25	Charges de gestion courante	80 545	13 803	94 348	99 941	-5,6%
	Charges de gestion administrative	80 190	749	80 939	86 584	-6,5%
	Charges de l'action sociale	-	13 054	13 054	13 336	-2,1%
	Autres charges de gestion courante	355	0	355	21	N/S
	Résultat courant	-80 533	1 786	-78 747	-84 610	-6,9%
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	600 431	1 786	602 217	720 538	-16,4%
26	Produits financiers	482 628	38	482 666	1 258 627	-61,7%
27	Charges financières	961	33	994	664 788	N/S
	RÉSULTAT FINANCIER	481 666	6	481 672	593 840	-18,9%
28	Impôts sur les revenus imposés	-3 134	-	-3 134	-3 221	-2,7%
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 078 963	1 791	1 080 754	1 311 157	-17,6%

ANNEXE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'arrêté de nomination de la nouvelle mandature a été publié le 14 mai 2025 par les ministères de tutelles. La mandature 2021-2024 s'étant achevée le 31 décembre 2024, le président du conseil d'administration sortant a assuré l'intérim pour la gestion des affaires courantes pendant l'inter mandature, conformément au règlement intérieur. Il a notamment été régulièrement informé de l'évolution du portefeuille du régime.

L'installation de la mandature a eu lieu le 4 juin 2025. Jean-Christophe COUVY (FO) a été élu président du conseil d'administration (CA) pour le collège employeurs et Christophe IACOBBI (AMF) vice-président pour le collège salarié. L'article 1er-II de l'arrêté du 30 décembre 1970, relatif aux modalités de fonctionnement du régime, institue en effet au sein du CA un président et un vice-président qui ne peuvent appartenir au même collège ainsi qu'une règle d'alternance à chaque renouvellement. Le nouveau règlement intérieur, adopté par le conseil d'administration le 12 décembre 2023 (délibération n° 2023-12-03) est entré en vigueur à l'ouverture de la mandature. Il prévoit notamment la parité entre collèges pour le Bureau et la commission de recours amiable, comme c'était déjà le cas pour la commission du fonds social.

Un outil de vote électronique spécifique assurant la confidentialité et l'efficacité du scrutin, tant pour les participants en présence au siège social que pour les participants à distance via un système de visioconférence, a été déployé pour la séance d'installation et les instances suivantes par le service Vie sociale des régime (VSR).

L'intégration des nouveaux administrateurs a par ailleurs fortement mobilisé les équipes afin de vérifier la conformité de leur nomination, avec la DGAFP et la DGCL, ainsi que prendre en charge la vérification de leurs coordonnées et leur enregistrement dans les bases du service gestionnaire. Parallèlement, les modalités de prise en charge des frais des administrateurs ont été révisées (délibération n°2025-12-13 du CA du 11 décembre 2025), conformément à l'article 53 du règlement intérieur, à l'issue de plusieurs séances de la commission des comptes et de l'audit.

Le plan quadriennal 2026-2029 a été adopté en fin d'année par le conseil d'administration (délibération n°2025-12-15 du CA du 11 décembre 2025) à l'issue d'une préparation condensée en 6 mois, conséquence de l'installation de la mandature au mois de juin, et avec une mobilisation très forte du service gestionnaire (direction de la gestion financière et des statistiques) et des membres de la commission de pilotage technique et financier (CPTF).

La représentation au sein des fonds non cotés dans lesquels le régime est investi a été revue, avec une répartition fiabilisée entre le service gestionnaire et les administrateurs (délibérations n°2025-06-17 et 2025-06-18 du CA du 26 juin 2025, n°2025-09-10 du CA du 25 septembre 2025 et n°205-12-19 du CA du 11 décembre 2025).

Les modules de formation e-learning développés par le service gestionnaire en 2024 ont été mis en œuvre à l'ouverture de la mandature, notamment pour le contexte général des retraites, les spécificités du régime et la gestion financière. La formation au pilotage technique a été dispensée en présentiel dans l'optique de la préparation du plan quadriennal dans des délais contraints, avec une formation approfondie pour les membres de la CPTF.

La communication avec les affiliés, retraités et employeurs a été maintenue à un niveau élevé, notamment avec une présence renforcée au Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL), 2025 étant une année pré élections municipales. Une commission non permanente chargée de préparer une stratégie de promotion institutionnelle a été mise en place (délibérations n°2025-12-04 et 2025-12-04 du CA 11 décembre 2025). Elle va mener ses travaux sur l'année 2026.

L'action sociale a vu le renouvellement des partenariats avec l'association France Alzheimer et les structures inter régimes (délibérations n°2025-0911 et 2025-09-12 du CA du 25 septembre 2025).

Le service juridique a accompagné la direction des retraites pour l'entrée en vigueur de l'affiliation au régime des détenus bénéficiant d'un contrat d'emploi pénitentiaire et pour analyser en amont, pendant sa préparation, l'impact de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local qui réforme le cumul emploi-retraite des élus locaux affiliés à l'Ircantec. Le service juridique a aussi été mobilisé dans le cadre de la préparation du plan quadriennal. Par ailleurs, les recours amiables formés par les bénéficiaires et de manière marginale par les employeurs en 2025 ont diminué, de 527 à 376. Le recouvrement des indus et des cotisations a permis de récupérer respectivement 385 267,86 € et 25 771 639,13 €, totalisant 26 156 906,99 € au 31 décembre 2025.

Sur 2025, La performance du portefeuille de l'Ircantec constitué des fonds dédiés s'élève à +5,16%.

En 2025, l'actualité économique a été dominée par la guerre commerciale engagée par les États-Unis contre ses principaux partenaires commerciaux. En Europe, l'instabilité géopolitique et des incertitudes politiques dans plusieurs pays dont la France ont impacté la conjoncture économique. Néanmoins, les économies auront su rester résilientes globalement, dans un contexte d'assouplissement des politiques monétaires et d'inflation persistante - bien qu'en régression aux États-Unis. Sur les marchés financiers, la tendance a été haussière sur l'ensemble des classes d'actifs.

En France, l'inflation a atteint 0,8% (1,1% pour l'inflation sous-jacente) sur un an à fin 2025, aidé par un recul plus marqué des prix de l'énergie.

Marchés monétaires

Sur le marché monétaire, la BCE a baissé à quatre reprises ses taux directeurs de 25 pb essentiellement sur le premier semestre, pour un taux de dépôt terminal à 2,00%. La réserve fédérale américaine (FED) a de son côté réagi à partir de septembre 2025 avec trois baisses de l'objectif des fonds fédéraux sur les 4 derniers mois de l'année, pour un atterrissage dans l'intervalle [3,50% - 3,75%]. L'Euribor 3 mois termine l'année à 2,03%, en-dessous de son niveau de fin 2024 (2,9%), dans le sillage de la normalisation des taux directeurs.

Marchés obligataires

Les performances obligataires ont été positives pour l'ensemble des stratégies en 2025. Malgré la dispersion entre les taux souverains européens en tension avec un OAT 10 ans à 3,56% (+36 pb sur l'année) et des taux US en baisse avec un Taux 10 ans américain à 4,17% (-40 pb), l'indice Bloomberg Global Treasury Majors Total Return Hedged Euro aura retourné 1,26%. Le Spread entre l'Allemagne et la France s'est resserré à 70 pb.

Le marché du Crédit a fait preuve d'une résilience impressionnante, porté par des fondamentaux sains et des niveaux de taux absolus historiquement élevés. Les facteurs techniques sont également restés solides avec des flux entrants de 36 Mds€ sur l'Investment Grade et 9,5 Mds€ sur le High Yield, permettant d'absorber sans difficultés plus de 400 Mds€ d'émissions brutes sur l'année. Les obligations en euros Investment Grade (IG) sont en hausse de +3,03% (indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index) tandis que le haut rendement de notation BB affiche une performance plus importante de +5,40% (indice ICE BofA BB Euro High Yield Index).

Marchés actions

Sur les marchés actions, les performances sont restées d'un excellent niveau, avec en prime la surperformance des actions européennes par rapport aux actions américaines voire mondiales. Dans un contexte de baisse du dollar, le MSCI Europe affiche une performance de +20,04% avec une forte dispersion géographique (+56,5% pour le MSCI Espagne pour +10,3% pour le MSCI France). Les marchés financiers français ont sous-performé, plombés par l'instabilité politique comme en 2024. Le CAC 40 affiche une progression de 10,42% en 2025, à 8149 points.

Le MSCI World a pour sa part, clôturé l'année à +20,6% en dollar (+6,72% en euro). Les actions mondiales auront néanmoins connu un frisson avec une plongée de plus de 10% entre fin mars et début avril avec l'entrée en vigueur annoncée des surtaxes douanières américaines. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq Composite affichent des performances annuelles respectives de +16,4% et +20,4% (en dollar), soutenues principalement par les 7 magnifiques, qui représentaient 22,59% de l'indice MSCI World au 31/12/2025.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Par application du décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 est constitué l'Ircantec. Cette institution fonctionne selon le principe de la répartition. Celui-ci prévoit que les cotisations versées par les actifs cotisants sont utilisées pour le paiement des pensions des retraités. Afin d'assurer la pérennité du régime, la réglementation impose le respect de deux critères suivants :

- Le régime doit disposer au terme de vingt ans, d'un montant de réserves équivalent à une fois et demie le montant annuel prévu des prestations du régime au titre du vingtième exercice de projection.
- Le régime doit s'assurer que le paiement des prestations est couvert par les cotisations prévisionnelles et les réserves du régime sur une durée de 30 ans.

Les comptes de l'Ircantec, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, sont établis et présentés conformément à ses statuts, selon les principes, règles et méthodes comptables définis par le nouveau recueil des normes comptables de sécurité sociale. Les adaptations nécessaires de ce plan comptable à l'activité du régime, ont été fixées par arrêté ministériel. A ce titre, la comptabilité générale de l'Ircantec est soumise aux principes généraux communément admis (régularité, sincérité, image fidèle, séparation des exercices, prudence, permanence des méthodes, bonne information...) et se fonde sur le principe de la constatation des droits et obligations, signifiant la prise en compte des opérations comptables au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Conformément aux dispositions comptables applicables à l'Ircantec, l'activité du régime est retracée au travers de deux domaines d'activité, comptablement distincts :

Le domaine des opérations de retraite, activité technique et financière principale de l'institution, correspondant à la gestion des retraites complémentaires.

Le domaine de l'action sociale qui enregistre l'ensemble des prestations à vocation sociale au bénéfice des allocataires du régime.

Prestations de retraites :

Les dispositions réglementaires prévoient que les ressortissants de l'Ircantec remplissant à la fois les conditions d'âge et de cessation d'activité, peuvent demander le bénéfice de leur retraite. De l'application de ces dispositions résulte la prise en charge mensuelle, trimestrielle, ou annuelle des allocations de retraite dans les charges de la gestion technique.

Les demandes de retraite n'ayant pas été liquidées au moment de la clôture et considérées comme dues au titre de l'exercice sont comptabilisées comme une dette d'allocations à payer.

Les allocations de retraites trop versées et dues par les allocataires au régime, comptabilisées sous la forme d'une créance, font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

Cotisations des affiliés :

Le financement de l'institution est assuré par les cotisations obligatoires des affiliés du régime que les employeurs sont tenus de verser à l'Ircantec. Cette obligation des employeurs permet la prise en charge

mensuelle, trimestrielle ou annuelle du versement des cotisations dans les produits de la gestion technique.

Les versements non reçus au titre de la période, sont comptabilisés comme une créance de cotisations à recevoir, déterminés en fonction des versements constatés entre le 1^{er} janvier et le 28 février de l'exercice suivant et afférents à l'exercice clos.

Le rapprochement au titre de la période de référence des déclarations des employeurs avec leurs versements donne lieu à la comptabilisation le cas échéant d'une dette ou d'une créance. Les créances font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

L'employeur effectue le calcul et le versement des cotisations, et adresse la déclaration au service gestionnaire de l'Institution sous sa seule responsabilité. Il est seul en mesure de justifier auprès des bénéficiaires du calcul de l'assiette et du montant des cotisations. Il a également la charge de la gestion des éventuelles réclamations des agents en cas de désaccord sur le montant de l'assiette des cotisations. Ainsi, l'encaissement et la comptabilisation des cotisations interviennent, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraites complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques et des articles 7 à 9 de l'arrêté du 30 décembre 1970 relatif aux modalités de fonctionnement du régime de retraites complémentaire des assurances sociales institué par le décret du 23 décembre 1970, sur une base déclarative, sans capacité de procéder à des vérifications sur place quant aux données transmises par les employeurs.

Bien que les éléments soient déclaratifs, des contrôles de cohérences sont effectués par le service employeurs.

Cotisations rétroactives :

Les dispositions réglementaires prévoient que les titulaires de la fonction publique radiés des cadres de l'administration sans avoir droit à pension de vieillesse de leur régime spécial, bénéficient obligatoirement de la validation par l'Ircantec des services ayant donné lieu à versement de cotisations aux dits régimes. Il en résulte un versement de cotisations rétroactives des agents et des régimes spéciaux, en faveur de l'Ircantec, comptabilisés dans les produits de la gestion technique. Lorsque des dossiers de titulaires sans droit reçus à la clôture sont en attente de traitement, une estimation des cotisations rétroactives à recevoir par dossier est effectuée.

Transferts de cotisations :

Jusqu'au 1^{er} janvier 2013, lorsqu'un agent ayant cotisé à l'Ircantec était titularisé dans la fonction publique, il avait la possibilité de faire valider ses services de non titulaire par son nouveau régime. Pour les agents qui en ont fait la demande, l'Ircantec doit transférer vers le nouveau régime les cotisations perçues au titre des périodes de non titulaire. Cette disposition réglementaire donne lieu à une prise en charge des transferts de cotisations dans les charges de la gestion technique.

Afin de couvrir l'impact des charges futures au titre de ces transferts de cotisations, une provision pour charges a été constituée. Cette provision est déterminée sur la base d'une valorisation du stock de dossiers de transfert restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Actif immobilisé :

Les immobilisations corporelles et financières sont comptabilisées selon les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire.

Activité de placement :

Les placements constitués dans le cadre de la gestion des réserves du régime sont présentés dans une rubrique spécifique « activité de placement » placée sous l'actif immobilisé, conformément aux adaptations du plan comptable de l'Ircantec fixées par arrêté ministériel.

La comptabilisation et l'évaluation des placements financiers du régime sont effectuées en respect du nominalisme monétaire selon le coût historique, frais sur titres exclus. Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation de ces actifs est constituée en cas de moins-value latente significative et prolongée s'agissant des actions et valeurs mobilières détenues à long terme ; ou en cas de perte de valeur avérée ; ou en cas de moins-value latente pour les titres détenus à court terme. Notamment, les titres ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf lorsqu'il apparaît que la moins-value latente résulte d'une baisse significative et prolongée de leur valeur. Si le marché est peu volatile – il y a une tolérance de 20 %, si volatile – la tolérance est de 30%. Cette année, le marché est considéré comme peu volatile, la tolérance de 20% a été appliquée.

Comptes consolidés :

L'IRCANTEC est, en principe, tenu d'établir et de publier des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion du groupe dès lors qu'il contrôle une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

La norme sur les comptes consolidés du Recueil des normes comptables indique que l'obligation d'établir des comptes consolidés « résulte d'un lien exclusif entre un organisme consolidant et d'autres entités ». Dès lors que le contrôle est exclusif ou conjoint sur une ou plusieurs entités, ces dernières sont comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme stipule notamment qu'un organisme peut laisser en dehors de la consolidation une participation ou une filiale lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, « qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble, ou que le coût de la consolidation de ses comptes est jugé excessif par rapport à l'intérêt de celle-ci ».

En application de cette réglementation, les entités contrôlées ont fait l'objet d'analyses afin de déterminer la nécessité d'établir des comptes consolidés au regard de la réglementation comptable applicable et des spécificités de l'IRCANTEC.

Il en ressort que l'ensemble des filiales et participations ne présentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble au regard des critères fixés par l'IRCANTEC (total chiffre d'affaires, total résultat financier et total de l'endettement).

Le tableau de la liste des fonds dont la détention est supérieure ou égale à 10% à la fin de l'annexe aux comptes présente les informations comptables et financières complémentaires concernant les filiales et participations de l'IRCANTEC.

En conséquence, l'IRCANTEC n'établit pas de comptes consolidés.

Comptabilisation d'un passif au titre des engagements futurs des régimes de retraite

Le conseil de normalisation des comptes publics a adopté le 14 avril 2016 un avis relatif au traitement comptable des retraites dans les entités gestionnaires des régimes de retraite.

Le CNOCP constate que le système par répartition se caractérise par l'engagement de répartir aux ayants-droits les ressources disponibles au titre de chaque période de versement des prestations et que cet engagement résulte de régimes dont les caisses de retraites gestionnaires mettent en œuvre les droits et obligations.

Le conseil en conclut que le système par répartition entraîne l'absence d'obligation relative aux prestations de retraite au-delà de l'exercice annuel pour les caisses de retraite gestionnaires des régimes, qu'ils soient de base ou complémentaires. Ces entités ne doivent pas comptabiliser de passif au titre des engagements futurs des régimes de retraite.

En conséquence aucune estimation de passif au titre des prestations futures à payer n'est comptabilisée.

Recueil des normes comptables des organismes de sécurité sociale :

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) a émis le 13 janvier 2022 un avis relatif au Recueil des normes comptables des organismes de sécurité sociale. Les dispositions de ce Recueil sont applicables aux états financiers des organismes de sécurité sociale entrant dans son champ d'application à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (arrêté ministériel du 1er août 2022 publié au journal officiel du 28 août 2022).

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

ETATS FINANCIERS DES OPERATIONS DE RETRAITE

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actif immobilisé net	70 130	70 135	0,0%
Activité de placement net	15 141 529	14 087 604	7,5%
Actif circulant	1 121 329	1 079 796	3,8%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	2 671	2 708	-1,4%
TOTAL DE L'ACTIF	16 335 659	15 240 243	7,2%
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Capitaux propres	15 886 932	14 807 958	7,3%
Provisions pour risques et charges	47 797	63 928	-25,2%
Dettes	377 509	347 071	8,8%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	23 421	21 285	10,0%
TOTAL PASSIF	16 335 659	15 240 243	7,2%
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits techniques	5 377 975	5 200 977	3,4%
Charges techniques	4 697 012	4 395 829	6,9%
Résultat technique	680 963	805 148	-15,4%
Produits de gestion courante	13	12	8,3%
Charges de gestion courante	80 545	85 385	-5,7%
Résultat courant	-80 533	-85 373	-5,7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	600 431	719 774	-16,6%
Produits financiers	482 628	1 258 583	-61,7%
Charges financières	961	664 754	N/S
Résultat financier	481 666	593 829	-18,9%
Impôts sur les revenus imposés	-3 134	-3 221	-2,7%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 078 963	1 310 382	-17,7%

Note 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

OPERATIONS DE RETRAITE

Néant

Note 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières des opérations de retraite sont constituées d'une participation, à hauteur de 99,99%, dans le groupement forestier de Brèves pour un montant de 70 130 K€.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Participations	70 134		4	70 130
Valeur brute immobilisations financières	70 134	0	4	70 130

Suite à la valorisation annuelle des forêts achetées par le groupement détenu à 99.99 % par l'IRCANTEC, il ressort une plus-value latente de 11 578 K€.

Note 3.1 : ORGANISMES PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

L'activité de placement des réserves du régime au 31 décembre 2025, est constituée, pour l'essentiel, d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, évalués à leur valeur d'acquisition. A la clôture, **la valeur nette comptable de ces placements financiers** s'élève à 14 001 317 K€ contre 12 999 407 K€ au 31 décembre 2024.

d'OPCVM afin de placer l'excédent technique du régime. Ces opérations ont engendré en 2025, des acquisitions de titres pour 1 859 999 K€ ainsi que des cessions de titres pour 858 090 K€.

Les évolutions les plus significatives de ce poste portent d'une part sur des opérations de vente et d'achats

Note 3.1 Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Opcvm obligataires	8 549 488	399 999	150 469	8 799 019
Opcvm actions	4 444 920	1 460 000	707 621	5 197 299
Opcvm diversifiés	4 999	0	0	4 999
Valeur brute des Organismes de Placement Collectif	12 999 407	1 859 999	858 090	14 001 317
Dépréciations des Organismes de Placement Collectif		0	0	0
Valeur nette des Organismes de Placement Collectif	12 999 407	1 859 999	858 090	14 001 317

La valeur liquidative de l'activité de placement au 31 décembre 2025 s'élève à 17 225 746 K€, faisant ressortir une plus-value latente nette de moins-values latentes de 3 224 429 K€.

Note 3.1 Situation des plus ou moins values latentes des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)

	Valeur bilan au 31/12/2025	Valeur liquidative au 31/12/2025	Moins-value latente	Plus-value latente
Opcvm obligataires	8 799 020	9 585 094	3 128	789 203
IRCANTEC GREEN BNDS AMUNDI AM	587 623	615 205	0	27 582
IRCANTEC INDEXE AXA IM (ex BNPP AM)	1 875 818	2 163 254	0	287 436
IRCANTEC CREDIT EUROPE AXA IM FCP	857 711	925 558	0	67 847
IRCANTEC CREDIT EURO CANDRIAM	702 789	753 073	0	50 284
IRCANTEC CREDIT EURO AGI	916 748	996 286	0	79 538
CREDIT EURO OSTRUM	780 000	900 486	0	120 486
IRCANTEC INDEXE DPAM	1 200 300	1 269 990	0	69 690
IRCANTEC GREEN BONDS AXA IM	550 300	616 164	0	65 864
IRCANTEC SOCIAL BONDS BNPP AM	250 000	270 475	0	20 475
IRCANTEC SOUVERAINS AXA IM	538 662	536 723	1 939	0
IRCANTEC SOUVERAINS BNPP AM	539 069	537 880	1 189	0
Opcvm actions	5 197 299	7 635 455	0	2 438 156
FCP VILLIERS ACTION EUROPE MIROVA (EX EDRAM)	159 935	268 044	0	108 109
VILLIERS ACTIONS AGI FCP	287 791	707 687	0	419 896
IRCANTEC ACTIONS EUROPE CANDRIAM 2	42 355	65 638	0	23 283
IRCANTEC ACTIONS EUROPE AXA IM	212 260	345 726	0	133 466
IRCANTEC ACTIONS MONDE MIROVA	653 750	855 822	0	202 072
PHITRUST ACTIVE INSTORS FRANCE C	2 980	4 878	0	1 898
VILLIERS ACTIONS EUROPE CAND	459 992	586 335	0	126 343
MIROVA WOMEN LEADERS	12 000	19 320	0	7 320
VILLIERS ACTIONS EUR CPR AM FCP	244 941	569 821	0	324 880
VILLIERS OCDE Ex EUR BNP 2 AM2 (AGI FCP)	547 866	923 024	0	375 158
IRCANTEC ACTIONS MONDE SYST. SCHRODERS	568 797	980 734	0	411 937
IRCANTEC PAB AMUNDI	157 668	192 456	0	34 788
IRCANTEC ACTION MONDE BFT JANUS	705 365	905 331	0	199 966
DANSKE GLB IND RET CL WIEUR	35 000	37 403	0	2 403
IRCANTEC ACTIONS MONDE TEE CPR	560 300	593 556	0	33 256
IRCANTEC ACTIONS MONDE TEE NOMURA	546 300	579 680	0	33 380
Opcvm diversifiés	4 999	5 197	0	198
Amundi Finance et Solidarite Fcp	4 999	5 197	0	198
Total	14 001 317	17 225 746	3 128	3 227 557

Note 3.2 : FONDS DE PLACEMENT SPECIFIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les placements financiers du régime sont également constitués de Fonds de placement spécifiques, correspondant principalement aux investissements dans des actifs non-cotés (hors-forêts), enregistrés à leur valeur d'acquisition. A la clôture, la valeur nette comptable de ces fonds de placement s'élève à 1 140 211 K€ contre 1 088 196 K€ au 31 décembre 2024. Ces placements résultent d'une volonté de diversification des actifs financiers du régime dans des

actifs non-cotés : immobilier, investissements dans le secteur de la transition énergétique et écologique (TEE) et de l'économie sociale et solidaire.

Ces investissements correspondent à des appels de fonds émis en fonction des programmes d'investissement de chaque fonds. Le montant des souscriptions non appelées au 31 décembre 2025 sur lesquelles s'est engagé le régime est suivi comme un engagement hors bilan pour l'Ircantec.

Note 3.2 Fonds de placement spécifiques

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds Commun de Titrisation dont intérêts courus	4 292	91	1 095	3 288
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	750 140	50 000		800 140
Fonds d'Investissement Alternatif	334 860	81 397	78 228	338 029
Valeur brute des Fonds de placement spécifiques	1 089 292	131 487	79 323	1 141 457
Dépréciations des Fonds de placement spécifiques	1 096	149		1 245
Valeur nette des Fonds de placement spécifiques	1 088 196	131 338	79 323	1 140 211

La valeur liquidative des fonds de placement spécifiques au 31 décembre 2025 s'élève à 1 324 218 K€, faisant ressortir d'une part une plus-value latente de 186 203 K€ et d'autre part une moins-value latente de 3 443 K€. Conformément aux principes comptables mentionnés en introduction de l'annexe, aucune dépréciation n'est enregistrée dans la mesure où ce sont des moins-values « techniques » liées à la création des fonds et qu'il n'y a aucune perte de valeur avérée. Ces moins-values latentes interviennent en effets sur ces fonds non-cotés en phase de création où les fonds propres sont impactés par des frais de gestion alors que l'ensemble des investissements et donc des appels de tranches n'ont

pas encore été réalisés (cycle d'investissement du non-coté). A ce titre, les moins-values latentes constatées à la clôture étant plus liées à l'impact d'une méthode de comptabilisation qu'à une baisse de la valeur liquidative des fonds investis, aucune dépréciation n'a été constituée en date du 31 décembre 2025.

Pour ce qui concerne le fonds Novess créé en 2016 et dont les fonds sont libérés à presque 90 %, par suite d'une baisse de plus de 20% sur les six derniers mois avant la clôture, une provision a été comptabilisée à hauteur de la moins-value constatée au 31/12/2025 pour 1 245 K€.

Note 3.2 Situation des plus ou moins values latentes des Fonds de placement spécifiques

(en milliers d'euros)

	Valeur bilan au 31/12/2025	Valeur liquidative au 31/12/2025	Moins-value latente	Plus-value latente
Fonds Commun de Titrisation	3 288	3 416	0	128
Obligations Fct Collectivités	2 920	3 011	0	91
Parts Fct Collectivités	277	314	0	37
Coupons courus Fct collectivités	91	91	0	0
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	800 140	838 426	0	38 286
Villiers immobilier Opci	800 140	838 426	0	38 286
Fonds d'Investissement Alternatif	338 029	482 376	3 443	147 789
Certiva Sicav	10 381	10 622	0	241
Certiva 2	8 151	8 631	0	480
Meeschaert private equity fund Fpci	0	3 891	0	3 891
Meeschaert private equity fund II	0	2 398	0	2 398
Btp Impact Local	7 383	15 771	0	8 388
Fonds Tourisme Social Investissement Sa	13 310	15 208	0	1 898
Eurofideme 3	0	0	0	0
Demeter 4 Infra Fcpi	0	0	0	0
Idico Croissance part A	0	0	0	0
Idico Croissance part B	0	2 545	0	2 545
Idico Croissance 5	13 495	12 229	1 266	0
Alter Equity 3p Fcpi	0	71	0	71
Alter Equity 3p II	3 271	4 047	0	776
Novess Le Fonds Ess	4 587	3 343	1 245	0
Villiers multi actifs Nc	215 707	340 692	0	124 985
Fonds Infragreen II	0	0	0	0
Effithermie	2 844	4 667	0	1 823
Fonds immobilier Impact investissement	7 540	7 188	352	0
Paris Fonds vert	3 332	3 625	0	293
Ircantec Infra TEE Eiffel	31 848	31 848	0	0
Eurazeo Private Debt VII	16 180	15 600	580	0
Total	1 141 457	1 324 218	3 443	186 203

Note 4.1 : CREANCES DE COTISATIONS RETROACTIVES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les créances nettes de cotisations rétroactives qui s'élèvent à 136 257 K€ au 31 décembre 2025, sont relatives aux titulaires de la fonction publique qui n'ont pas effectué la durée minimale de 2 ans pour être

maintenus dans le régime spécial les concernant. Ils sont rétablis obligatoirement au niveau du régime général et à l'Ircantec.

Note 4.1 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	9 207	11 965	-23,0%
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	134 422	137 109	-2,0%
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	8 612	8 490	1,4%
Cotisations rétroactives à recevoir	7 653	5 821	31,5%
Cotisations rétroactives	159 894	163 385	-2,1%
Dépréciation des créances de cotisations rétroactives sur affiliés	23 637	23 722	-0,4%
Valeur nette créances de cotisations rétroactives	136 257	139 663	-2,4%

Ces cotisations rétroactives sont principalement constituées :

- De créances sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 9 207 K€.
 - De créances sur les affiliés du régime pour 134 422 K€ issues d'un solde de cotisations rétroactives dû par les affiliés suite aux opérations de rétablissement.
- Ces créances de cotisations rétroactives ont une forte antériorité qui provient des facilités de paiement octroyées par le régime, avec un échancier de recouvrement pouvant aller jusqu'à la date de liquidation des droits à retraite. Afin de tenir compte d'un risque de mortalité sur la population concernée, ces créances sur les affiliés font l'objet d'une dépréciation pour 23 637 K€. Cette provision est calculée de façon statistique en appliquant un taux de mortalité aux montants restants dus au régime.

La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 110 784 K€.

- De créances sur les allocataires du régime pour 8 612 K€ qui proviennent de créances de cotisations rétroactives d'affiliés devenus allocataires et dont le recouvrement de leur créance est effectué par précompte sur le montant des retraites qui leur sont versées.
- D'un montant de cotisations rétroactives à recevoir pour 7 653 K€ correspondant à la valorisation d'un stock de dossiers en attente de traitement à la clôture.

Note 4.1 Antériorité des créances de cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	2 434	2 497	4 276	9 207
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	3 314	14 132	116 976	134 422
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	1 453	5 353	1 806	8 612
Cotisations rétroactives à recevoir	7 653			7 653
Antériorité des créances de cotisations rétroactives	14 855	21 981	123 059	159 894

La valeur brute des créances de cotisations s'élève à 300 623 K€ au 31 décembre 2025. Elles correspondent à des créances sur les employeurs concernant les cotisations des affiliés du régime.

Note 4.2 Cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Créances de cotisations sur employeurs	18 481	19 950	-7,4%
Cotisations normales à recevoir	282 142	273 177	3,3%
Valeur brute créances de cotisations normales	300 623	293 127	2,6%
Dépréciation des créances de cotisations normales sur employeurs	10 027	10 715	-6,4%
Valeur nette créances de cotisations normales	290 596	282 412	2,9%

Ces créances de cotisations sont constituées :

- Des cotisations dues par les employeurs pour 18 481 K€ au titre du rapprochement de leurs déclarations annuelles avec leurs versements ou de la révision de leur situation vis-à-vis du régime sur des exercices antérieurs.

Ces créances font l'objet d'une dépréciation pour

10 027 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celles-ci, pour obtenir une valeur nette de 8 454 K€. Les créances de plus de deux ans sont dépréciées à 100 % et de 1 à 2 ans à 50%.

- D'un montant de cotisations à recevoir s'élevant à 282 142 K€. Ce montant correspond aux cotisations normales relatives à l'exercice 2025 et versées par les employeurs en janvier et février 2026.

Note 4.2 Antériorité des créances de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations normales sur employeurs	2 885	14 428	1 168	18 481
Cotisations normales à recevoir	282 142			282 142
Antériorité des créances de cotisations	285 026	14 428	1 168	300 623

Note 4.3 : COMPENSATIONS ENTRE ORGANISMES

Les compensations entre organismes qui s'élèvent à 143 224 K€ au 31 décembre 2025, sont des créances relatives à des cotisations non perçues par le régime sur

des populations d'affiliés, et prises en charge par un tiers.

Note 4.3 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Compensations de cotisations affiliés apprentis	48 473	48 007	1,0%
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	8 691	9 104	-4,5%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	19 610	16 463	19,1%
Compensation Agirc-Arcco nouveau critère d'affiliation à recevoir	66 450	16 850	N/A
Valeur brute créances de compensations entre organismes	143 224	90 425	58,4%
Dépréciation des créances de compensations de cotisations	-	-	N/A
Valeur nette créances de compensations entre organismes	143 224	90 425	58,4%

Ces créances de compensations entre organismes sont constituées :

- D'une créance de 48 473 K€ sur l'Etat au titre d'une exonération des employeurs sur les cotisations des apprentis. Cette créance est due au titre des années de cotisations 2024 et 2025.
- D'une créance de 8 691 K€ au titre du financement des droits à retraite attribués par l'Ircantec pour les périodes de chômage de ses affiliés, essentiellement due par l'Unedic au titre de l'année de cotisations 2025.

- D'une créance de 19 610 K€ sur l'Agirc-Arrco au titre de l'équilibre financier de l'année 2025 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de

Note 4.3 Antériorité des compensations entre organismes

(en milliers d'euros)	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Compensations de cotisations affiliés apprentis	25 735	22 738		48 473
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	8 691			8 691
Compensations de cotisations affiliés La Poste	19 610			19 610
Compensations de cotisations affiliés relevant des nouveaux critères d'affiliat	52 550	13 900		66 450
Antériorité des compensations entre organismes	106 586	36 638	-	143 224

l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Ircantec et d'un groupe ouvert au sein de l'Agirc-Arrco.

- D'une créance de 66 450 K€ sur l'Agirc-Arrco au titre de l'équilibre financier de l'année 2025 pour 52 550 K€ et de l'année 2024 pour 13 200 K€ entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017 de l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraites complémentaires.

Note 4.4 : AUTRES CREANCES TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

En valeur brute, les autres créances techniques s'élèvent à 9 546 K€ au 31 décembre 2025.

Note 4.4 Autres créances techniques

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Créances de majorations de retard sur employeurs	3 358	2 775	21,0%
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	5 516	5 618	-1,8%
Créances débiteurs divers	673	705	-4,5%
Valeur brute autres créances techniques	9 546	9 098	4,9%
Dépréciation des créances de majorations de retard	1 833	1 525	20,2%
Dépréciation des créances de prestations trop versées	3 588	2 996	19,8%
Valeur nette autres créances techniques	4 125	4 577	-9,9%

Ces autres créances sont principalement constituées :

- D'une créance de 3 358 K€, sur les employeurs au titre de majorations concernant des retards de règlement de cotisations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 1 833 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 1 525 K€.

- D'une créance de 5 516 K€, sur les allocataires au titre de trop versé sur allocations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 3 588 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 1 927 K€.

Note 4.4 Antériorité des autres créances techniques

(en milliers d'euros)

	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de majorations de retard sur employeurs	559	2 555	244	3 358
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	986	2 894	1 635	5 516
Créances débiteurs divers	28	284	361	673
Antériorité des autres créances techniques	1 573	5 732	2 241	9 546

Note 5 : AUTRES CREANCES

OPERATIONS DE RETRAITE

La valeur brute des créances autres que celles liées à la gestion technique s'élève à 14 K€ au 31 décembre 2025 contre 41 K€ au 31 décembre 2024.

Note 5 Autres créances

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Créances des prêts de l'action sociale	8	3	N/S
Créances de la gestion immobilière	-	-	N/A
Autres créances diverses	7	37	-82,0%
Fournisseurs débiteurs	0	1	N/S
Valeur brute autres créances	14	41	-64,5%
Dépréciation des créances de la gestion immobilière	-	-	N/A
Valeur nette autres créances	14	41	-64,5%

Ces créances sont principalement constituées :

Des créances sur les prêts accordés dans le cadre de l'action sociale pour 8 K€. Ce sont pour l'essentiel des

créances relatives à des échéances en cours de recouvrement et de créances diverses pour 7 K€

Note 6 : DISPONIBILITES

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025, les disponibilités du régime s'élèvent à 547 112 K€. Il s'agit d'une trésorerie active constituée des disponibilités bancaires pour 8 167 K€, de placements de trésorerie sur des comptes rémunérés

pour 55 213 K€ et de placements en valeurs monétaires pour 483 732 K€.

Ces placements regroupent des valeurs facilement mobilisables pour les besoins de trésorerie du régime.

Note 6 Disponibilités

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Valeurs mobilières de placement des liquidités	483 732	501 263	-3,5%
Placement de trésorerie	55 213	53 945	2,3%
Etablissements bancaires	8 167	7 470	9,3%
Intérêts courus	-	-	N/A
Disponibilités	547 112	562 679	-2,8%

L'évaluation des valeurs mobilières de placement des liquidités à leur valeur liquidative au 31 décembre 2025 sur les marchés financiers, s'élève à 485 197 K€.

Soit une plus-value latente de 1 464 K€.

Note 6 Situation des plus ou moins values latentes des Valeurs Mobilières de Placement
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	Valeur liquidative au 31/12/2025	Moins-value latente	Plus-value latente
Diverses OPCVM de trésorerie	483 732	485 197	0	1 464
Plus ou moins values latentes	483 732	485 197	0	1 464

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

OPERATIONS DE RETRAITE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif, résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec.
Il s'agit, d'une part, de la mise à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite des fonds

nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 2 671 K€ et, d'autre part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des opérations de retraite pour un montant de 23 421 K€.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Encours de prêts allocataires	1 603	1 266	26,7%
Encours de prêts collectivités	1 068	1 442	-26,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	2 671	2 708	-1,4%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Trésorerie action sociale	23 421	21 285	10,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	23 421	21 285	10,0%

En tenant compte du résultat excédentaire 2025 de 1 078 963 K€ les capitaux propres des opérations de

retraite atteignent 15 886 932 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2025	Affectation 2025	Excédent 2025	Solde au 31/12/2025
Réserves techniques des opérations de retraite	13 497 576	1 310 393		14 807 969
Résultat 2024	1 310 382	-1 310 382	-	0
Résultat de l'exercice	-		1 078 963	1 078 963
Capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec	14 807 958	11	1 078 963	15 886 932

Note 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 47 797 K€ au 31 décembre 2025.

Note 9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provision pour pensions futures	34 847	-	3 007	31 840
Provision pour transferts à payer	29 082	-	13 124	15 958
Provisions pour risques et charges	63 928	0	16 131	47 797

Ce poste est constitué de deux provisions :

- Une provision pour pensions futures évaluée au 31 décembre 2025 à 31 840 K€. Cette provision constituée en 2001, doit couvrir les pensions du groupe fermé que constituent, au sein de l'Ircantec, les allocataires issus du groupe France Télécom. A chaque exercice, cette provision est reprise pour un montant déterminé selon une étude actuarielle qui prévoit un rythme de consommation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2070. Ainsi au 31 décembre 2025, la provision a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 3 007 K€.

- Une provision pour charge de transfert de cotisations afin de prendre en compte les dispositions du décret 70- 1277 du 23 décembre 1970 concernant la possibilité pour les fonctionnaires titularisés, ayant au cours de leur carrière travaillé comme agents non titulaires dans la fonction publique, de demander le transfert de leurs droits à retraite acquis sur ces périodes dans leur régime de retraite de fonctionnaire. A ce titre, l'Ircantec doit, pour les demandes effectuées, transférer aux régimes de retraite de titulaires les cotisations perçues pendant ces périodes de non titulaires. Le traitement de ces demandes faites par les affiliés nécessite un examen administratif long et complexe afin de déterminer le montant des cotisations à transférer. Cet examen se matérialise par de nombreux échanges entre les quatre acteurs de ce processus que sont l'affilié, l'employeur, le

régime de retraite de titulaire, le régime de retraite de base de non titulaire et le régime de retraite complémentaire de non titulaire. De ce fait, les conséquences financières pour l'Ircantec ne prennent effet qu'au moment du transfert effectif des périodes et cotisations afférentes, soit en règle générale plusieurs années après le fait générateur qu'est la demande du titulaire.

Afin d'appréhender dans les comptes de l'Ircantec le coût du transfert de cotisations que la demande de l'agent titularisé rend probable, une provision pour charge est constituée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le décret 2010-1740 du 30 décembre 2010 met fin à la possibilité pour les fonctionnaires de faire valider leurs périodes de non titulaire dans les régimes de retraite de titulaire. De ce fait, ce processus ne concernant plus que les fonctionnaires ayant fait une demande de transfert de cotisation avant le 1^{er} janvier 2013, constitue désormais un groupe fermé, circonscrit au stock de demandes de transfert faites par les fonctionnaires titularisés auprès de leur régime de retraite de titulaires.

A ce titre, la provision pour charge de transferts de cotisations au 31 décembre 2025 s'élève à 15 958 K€ contre 29 082 K€ au 31 décembre 2024. Depuis 2016, le mode de calcul de cette provision est fondé sur la valorisation du stock de dossiers de transfert à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Ainsi en 2025, cette provision a fait l'objet d'une reprise de 13 124 K€ constituée d'une neutralisation de la charge des transferts traités sur l'exercice pour 16 838

K€, et d'un ajustement de - 3 714 K€ de la provision avec la valeur à la clôture, du stock de dossiers de transfert de cotisation restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Note 10 : DETTES FINANCIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

Néant

Note 11.1 : DETTES SUR PRESTATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes sur prestations qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 86 444 K€, sont des dettes relatives aux prestations dues par l'Ircantec à ses allocataires ou ayants-droits.

Note 11.1 Prestations

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Dettes de capitaux décés en attente de paiement	0	223	N/S
Dettes de prestations impayées	21 989	20 016	9,9%
Prestations à payer	58 593	42 403	38,2%
Capitaux décés à payer	5 862	4 440	32,0%
Prestations	86 444	67 081	28,9%

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des échéances de prestations de retraite revenues impayées au régime et dues aux allocataires pour 21 989 K€. Ces échéances en attente d'une remise en paiement font l'objet d'une prescription quinquennale.
- Des prestations de retraite à payer pour un montant de 58 593 K€, correspondant d'une part à hauteur de 32 888 K€ au stock de liquidations de retraite non traitées au 31 décembre 2025 et se rattachant à l'exercice et d'autre part pour un montant de 25 705 K€ au stock de dossiers au 31 décembre 2025 ayant fait l'objet au cours de l'exercice d'une neutralisation automatique dans le système de gestion du régime.

- Des capitaux décés à payer pour un montant de 5 862 K€, correspondant à la valorisation du stock de dossiers de capitaux décés non traités au 31 décembre 2025 et se rattachant à l'exercice.

L'antériorité des dettes de prestations supérieure à 5 ans concerne essentiellement les dettes de prestations impayées sur allocataires. En raison d'une prescription quinquennale qui s'applique sur ces prestations impayées, les dettes supérieures à 5 ans au 31 décembre 2025 pour 762 K€ seront apurées au prochain traitement de prescription.

Note 11.1 Antériorité des dettes de prestations

(en milliers d'euros)

	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de prestations impayées sur allocataires	6 289	14 938	762	21 989
Prestations à payer	40 003	18 590		58 593
Capitaux décés à payer	4 327	1 412	123	5 862
Antériorité des dettes de prestations	50 619	34 940	885	86 444

Note 11.2 : DETTES DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes de cotisations s'élèvent au 31 décembre 2025 à 6 153 K€. Ces montants correspondent aux écarts constatés en faveur des

employeurs après le rapprochement de leurs déclarations avec leurs versements.

Note 11.2 Cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Dettes de cotisations sur employeurs	6 153	5 455	12,8%
Cotisations	6 153	5 455	12,8%

Note 11.2 Antériorité des dettes de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de cotisations sur employeurs	1 059	1 935	3 159	6 153
Antériorité des dettes de cotisations	1 059	1 935	3 159	6 153

Note 11.3 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes de transferts de cotisations qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 30 758 K€, sont constituées de dettes vis-à-vis des autres régimes de retraite.

Note 11.3 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	162	215	-24,5%
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes	15 306	15 306	0,0%
Compensation interrégimes à payer	15 290	18 000	-15,1%
Transferts de cotisations	30 758	33 520	-8,2%

Ces dettes de transferts de cotisations sont constituées :

- Des dettes de transferts de cotisations à la suite de la titularisation correspondant aux montants définitifs de cotisations à transférer en attente de règlement pour 162 K€. Pour effectuer le règlement, l'Ircantec est en attente de la réception d'un titre de perception émis par le comptable public concerné suite à la réception par celui-ci d'un appel à remboursement.
- Des dettes de transferts de cotisations envers d'autres régimes de retraite pour 15 306 K€, à la suite de transformations juridiques d'employeurs, sortant ainsi du

champ d'application de l'Ircantec. Les informations définitives concernant les modalités de règlement sont toujours en attente de réception.

- D'une estimation de dettes anciennes non transférées de la CNRACL réclamées en 2023 par cette dernière. Ce dossier est en cours d'étude à l'Ircantec et devrait aboutir sur les années à venir. Aucune prescription ne sera appliquée par l'Ircantec. Des premiers remboursements ont déjà été effectués. Cette année dans l'attente de la finalisation du dossier, les montants ont été ajustés sur le montant des créances réclamées par la CNRACL.

Note 11.3 Antériorité des dettes de transferts de cotisations

(en milliers d'euros)

	-1 an de	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	86	1	75	162
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes			15 306	15 306
Compensation interrégimes à payer			15 290	15 290
Antériorité des dettes de transferts de cotisations	86	1	30 671	30 758

Les compensations entre organismes qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 14 825 K€, correspondent à une dette vis-à-vis de l'Agirc-Arrco au titre du solde prévisionnel de l'équilibre financier de l'année 2025 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les

affiliés de Pôle Emploi relevant respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Agirc-Arrco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec

Note 11.4 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Compensations Agirc-Arrco dossier Pôle Emploi	14 825	12 685	16,9%
Compensation Agirc-Arrco nouveau critère d'affiliation	-	-	N/A
Compensations entre organismes	14 825	12 685	16,9%

Note 11.5 : AUTRES DETTES TECHNIQUES

Les autres dettes techniques qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 164 172 K€, sont essentiellement constituées :

- Des comptes d'attente d'affectation pour 149 680 K€. Il s'agit d'opérations dont l'imputation définitive ne peut intervenir de façon immédiate au moment où elles sont constatées notamment pour des raisons techniques ou réglementaires. Les comptes concernés ne renvoient ni à une créance ni à une dette mais à des montants en

cours de régularisation à la clôture dans les systèmes de gestion.

Les opérations présentant les soldes les plus significatifs sont des recettes en instance d'identification.

- De dettes constatées suite à des mises à jour de dossiers de cotisations rétroactives sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 14 067 K€.

Note 11.5 Autres dettes techniques

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Comptes transitoires	149 680	134 798	11,0%
Cotisations rétroactives créditrices	14 067	13 521	4,0%
Autres dettes techniques diverses	424	428	-1,0%
Autres dettes techniques	164 172	148 748	10,4%

Note 12 : AUTRES DETTES

Les autres dettes s'élèvent à 75 157 K€ au 31 décembre 2025 contre 79 555 K€ au 31 décembre 2024.

Note 12 Autres dettes

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Dettes fiscales	3 134	3 221	-2,7%
Dettes sociales	56 436	53 712	5,1%
Dettes de prestations administratives	14 366	22 621	-36,5%
Autres dettes diverses	1 221	-	N/A
Autres dettes	75 157	79 555	-5,5%

Ces autres dettes sont principalement constituées :

- Des dettes fiscales pour 3 134 K€. Il s'agit des sommes dues par l'Ircantec au titre de l'Impôt sur les revenus imposables du régime, à savoir les intérêts des prêts, les

intérêts bancaires perçus, les revenus des participations, ainsi que les revenus mobiliers.

- Des dettes sociales pour 56 436 K€. Il s'agit des prélèvements sociaux obligatoires sur les prestations versées par l'Ircantec à ses allocataires en décembre 2025 et reversées aux organismes de sécurité sociale en janvier.

- Des dettes de prestations administratives pour 14 366 K€, relatives aux factures de frais administratifs non parvenues au 31 décembre 2025 dans l'attente de la facture définitive de la Caisse des Dépôts et une majoration de 1 221 pour versement en retard d'une mensualité du prélèvement à la source.

Note 13 : PRODUITS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les produits de cotisations pour l'année 2025 sont en hausse de 2,6 % par rapport à l'exercice 2024, pour atteindre 4 910 633 K€.

Les produits de cotisations correspondent aux prélèvements obligatoires des cotisations de retraite

complémentaire sur les rémunérations des agents non titulaires de la fonction publique en activité.

Note 13 Cotisations

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Cotisations employeurs de l'exercice en cours	4 901 146	4 770 678	2,7%
Cotisations employeurs des exercices précédents	9 487	15 808	-40,0%
Cotisations	4 910 633	4 786 486	2,6%

Cette augmentation 2025 s'explique de la façon suivante : Effet effectif : -0,7 % (l'effectif cotisant a diminué de 0,7 % selon l'effectif 2025 provisoire), Effet salaire moyen : + 3,7% (le salaire moyen des cotisants du régime a augmenté de 3,7%),

Effet taux de cotisation : -0,4% (en lien avec la répartition de la part Tranche A/ Tranche B dans les assiettes qui a légèrement bougé, et les taux de cotisation étant différent dans les deux tranches, cela impacte le taux de cotisation moyen)

Note 14 : PRODUITS DE COTISATIONS RETROACTIVES

OPERATIONS DE RETRAITE

Le produit des cotisations rétroactives s'établit à 26 897 K€ sur l'exercice 2025, en baisse de 35,4 % par rapport à 2024.

Les produits de cotisations rétroactives correspondent à la comptabilisation de cotisations sur l'exercice, suite au rétablissement dans le champ d'application de l'Ircantec

d'agents ne relevant plus du régime des titulaires de la fonction publique et n'ayant pas accompli la durée de service minimale pour prétendre à une pension de la fonction publique.

Note 14 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Cotisations rétroactives affiliés	10 452	16 720	-37,5%
Cotisations rétroactives employeurs	16 445	24 918	-34,0%
Cotisations rétroactives	26 897	41 638	-35,4%

Note 15 : PRODUITS DE COMPENSATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Le montant des produits de compensations s'élève à 395 296 K€ en 2025 contre 328 438 K€ sur l'exercice 2024.

Note 15 Produits de compensations

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Compensations de cotisations affiliés apprentis	25 752	35 066	-26,6%
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	102 341	110 683	-7,5%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	76 407	62 718	21,8%
Compensations de cotisations affiliés sur nouveau critère d'affiliation	190 796	119 971	59,0%
Produits de compensations	395 296	328 438	20,4%

Les produits de compensations sont constitués :

- D'une compensation de cotisations au titre de l'exonération des employeurs sur les cotisations apprentis de l'exercice 2025 pour 25 735 K€ au titre de 2025 et 17 K€ de régularisation au titre du versement apprentis 2023.
- D'une compensation de cotisations au titre de l'attribution de droits à retraite pour les périodes de chômage des affiliés du régime pour un montant de 102 341 K€. Ce produit est constitué, d'une part, des compensations comptabilisées au titre des périodes de chômage de 2025 pour 106 790 K€ et, d'autre part, des régularisations négatives de compensations au titre de la période de chômage de l'année 2024 pour – 4 449 K€,
- D'une compensation de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite

complémentaire concernant les affiliés de l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé pour l'Ircantec et d'un groupe ouvert pour l'Agirc-Arrco. Cette compensation concernant l'exercice 2025 s'élève à 76 407 K€.

- D'une estimation à recevoir de compensation de 166 300 K€ au titre de l'année 2025 augmenté d'une correction au titre de 2024 pour 15 100 K€ ainsi que d'une correction définitive de compensation au titre de 2023 pour 9 396 K€ au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024 de l'article 50 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraite complémentaire.

Note 16 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les autres produits de gestion technique s'élèvent à 3 185 K€ sur l'exercice 2025 contre 4 848 K€ en 2024.

Note 16 Autres produits techniques

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Majorations de retard	1 336	2 157	-38,1%
Profits sur dettes prescrites	1 825	2 677	-31,8%
Divers produits techniques	24	14	65,7%
Autres produits techniques	3 185	4 848	-34,3%

Les autres produits techniques sont principalement constitués des majorations de retard qui interviennent suite à la constatation d'un retard de paiement des

cotisations par les employeurs pour 1 336 K€ et des profits sur dettes de plus de 5 ans prescrites pour 1 865 K€.

Note 17 : REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025, le montant des reprises de provisions et dépréciations s'établit à 41 965 K€. Ce poste est composé de reprises relatives à des dépréciations de créances techniques pour 38 958 K€ et

de reprises relatives à des provisions pour risques et charges pour 3 007 K€.

Note 17 Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Reprises sur dépréciations des créances allocataires	2 996	2 864	4,6%
Reprises sur dépréciations des créances employeurs	10 715	10 012	7,0%
Reprises sur dépréciations des cotisations rétroactives	23 722	22 741	4,3%
Reprises sur dépréciations des créances de majorations de retard	1 525	779	N/S
Reprises sur provisions pour pensions futures	3 007	3 171	-5,2%
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	41 965	39 567	6,1%

Note 18 : CHARGES DE PRESTATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges de prestations sur l'exercice 2025 sont en hausse de 6,0 % par rapport à 2024, pour atteindre 4 568 960 K€.

Elles correspondent aux allocations de retraite dues sur l'exercice aux allocataires du régime.

Note 18 Prestations

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Prestations des allocataires : droit direct	4 259 344	4 014 238	6,1%
Prestations des allocataires : droit dérivé	309 616	296 742	4,3%
Prestations	4 568 960	4 310 979	6,0%

Cette augmentation s'explique de la façon suivante :
effet effectif : +2,0% (l'effectif pensionné en stock a augmenté de 2%), effet valeur du point : +2,2% (la valeur du point Ircantec a été revalorisé de 2,2% au 1er janvier

2025), effet point moyen : +1,0% (le nombre de point du stock de pensionnés a augmenté de 1%), autres effets : 0,6%

Note 19 : CHARGES DE CAPITAUX DECES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges liées aux capitaux décès sur l'exercice s'élèvent à 9 107 K€ contre 7 531 K€ en 2024.

Note 19 Capitaux décès

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Capitaux décès des allocataires	9 107	7 531	20,9%
Capitaux décès	9 107	7 531	20,9%

Note 20 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les transferts de cotisations présentent sur l'exercice une charge de 4 005 K€ contre un produit de 29 934 K€ sur l'exercice 2024.

Note 20 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Charges de transferts réalisés sur l'exercice	17 129	16 900	1,4%
Reprise de provision au titre des transferts réalisés sur l'exercice	-16 838	-16 359	2,9%
Reprise de provision au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	-	-30 475	N/A
Dotations aux provisions au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	3 714	-	N/A
Transferts de cotisations	4 005	-29 934	N/S

Une charge de 4 005 K€ du poste transferts de cotisations, constatée sur l'exercice 2025, s'explique de la façon suivante :

- Une charge de 290 K€ résultant de la charge des transferts réalisés en 2025 pour 17 129 K€, neutralisée par une reprise de provision pour charges de transferts d'un montant de 16 838 K€.

- Une reprise de 3 714 K€ au titre d'un ajustement de la provision pour transferts avec la valorisation à la clôture

du stock de dossiers de transferts de cotisations restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Note 21 : CHARGES DE COMPENSATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Le montant des charges de compensations s'établit à 61 016 K€ sur l'exercice 2025. Ce poste est composé de compensations de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de Pôle Emploi relevant

respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Agirc-Arrco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec. Ces charges de compensations correspondent essentiellement à la compensation de l'exercice 2025.

Note 21 Charges de compensations
(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Compensations Agirc-Arrco dossier Pôle Emploi	61 016	51 983	17,4%
Charges de compensations	61 016	51 983	17,4%

Note 22 : AUTRES CHARGES TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les autres charges de gestion technique de l'exercice sont constituées essentiellement d'un prélèvement sur les cotisations du régime destiné à financer l'action sociale de l'Ircantec pour 15 589 K€, d'une demande de créances anciennes de la CNRACL sur l'IRCANTEC jamais comptabilisées à l'IRCANTEC estimées à 18 000

k€ en 2023 et diminuée par suite d'ajustements et de règlements à 15 290 k€ à la fin de l'exercice 2025, une majoration de 1 221 k€ pour versement en retard d'une échéance mensuelle du prélèvement à la source et des abandons de créances pour 739 K€.

Note 22 Autres charges techniques
(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Prélèvement sur cotisations des opérations de retraite pour l'action sociale	15 589	15 319	1,8%
Pertes sur admission en non valeur	739	992	-25,5%
Pénalités	1 221	1	N/S
Compensation interrégimes à payer-ajustement charge à payer	-2 710	-	
Autres charges techniques	14 840	16 311	-9,0%

Note 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2025, le montant des dotations aux dépréciations s'établit à 39 085 K€. Ce poste correspond aux dotations pour dépréciations des créances allocataires, des créances employeurs,

des créances de cotisations rétroactives sur affiliés et des créances de majorations de retard.

Note 23 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variation 2025/2024
Dotations aux dépréciations des créances allocataires	3 588	2 996	19,8%
Dotations aux dépréciations des créances employeurs	10 027	10 715	-6,4%
Dotations aux dépréciations des cotisations rétroactives	23 637	23 722	-0,4%
Dotations aux dépréciations des créances de majorations de retard	1 833	1 525	20,2%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	39 085	38 958	0,3%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Les produits de gestion courante des opérations de retraite s'élèvent à 13 K€ sur la période 2025 contre 12 K€ en 2024.

Note 24 Produits de gestion courante

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variation 2025/2024
Autres produits de gestion courante	13	12	6,6%
Produits de gestion courante	13	12	6,6%

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2025, les charges de gestion courante s'élèvent à 80 545 K€ contre 85 385 K€ en 2024.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées des charges de prestations administratives des opérations de retraite de l'Ircantec, assurées par la

Caisse des Dépôts dans le cadre de sa gestion sous mandat pour un montant de 77 016 K€ au titre de sa prestation prévisionnelle 2025 nette d'une régularisation de l'exercice 2024 et 3 174 K€ au titre de prestations d'opérateurs extérieurs, comprenant la prestation des commissaires aux comptes pour 83 K€.

Note 25 Charges de gestion courante

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variation 2025/2024
Prestations administratives des opérations de retraite	80 190	85 365	-6,1%
Autres charges de gestion courante des opérations de retraite	355	21	N/S
Charges de gestion courante	80 545	85 385	-5,7%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

OPERATIONS DE RETRAITE

En 2025, les produits financiers s'élèvent à 482 628 K€ contre 1 258 583 K€ en 2024 et correspondent principalement à des produits financiers de l'activité de placement d'un montant de 465 011 K€ générés

notamment par des opérations de vente et de rachat d'OPCVM du portefeuille de placement effectuées en 2025.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Revenus des participations	-	-	N/A
Produits financiers de l'activité de placement	465 011	546 753	-15,0%
Produits financiers des disponibilités	17 414	24 226	-28,1%
Autres produits financiers	203	312	-35,1%
Reprise des provisions pour dépréciation des activités de placement	-	687 293	N/A
Produits financiers	482 628	1 258 583	-61,7%

Note 27 : CHARGES FINANCIERES

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice, les charges financières s'élèvent à 961 K€ contre 664 754 K€ en 2024. Ces charges financières sont principalement dues à des charges financières de l'activité de placement d'un montant de 438 K€ générés

notamment par des opérations de vente et de rachat d'OPCVM du portefeuille de placement effectuées en 2025.

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Charges nettes sur cessions de titres de l'activité de placement	438	664 302	N/S
Dotation aux provisions pour dépréciation des activités de placement	149	8	N/S
Autres charges financières des opérations de retraite	375	445	-15,8%
Charges financières	961	664 754	N/S

Note 28 : IMPÔTS SUR LES REVENUS IMPOSES

OPERATIONS DE RETRAITE

La charge d'impôt 2025 sur les revenus imposables du régime s'élève à 3 134 K€ contre 3 221 K€ en 2024.

Note 28 Impôts sur les revenus imposés

	2025	2024	Variation 2025/2024
Impôts de l'exercice	3 134	3 221	-2,7%
Impôts sur les revenus imposés	3 134	3 221	-2,7%

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

ETATS FINANCIERS DE L'ACTION SOCIALE

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actif immobilisé net	2 680	2 721	-1,5%
Activité de placement	-	-	N/A
Actif circulant	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	23 421	21 285	10,0%
TOTAL DE L'ACTIF	26 101	24 006	8,7%
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Capitaux propres	20 112	18 332	9,7%
Provisions pour risques et charges	57	38	50,0%
Dettes	3 261	2 928	11,4%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	2 671	2 708	-1,4%
TOTAL PASSIF	26 101	24 006	8,7%
	16 361 760,00	15 264 248,56	
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits techniques	-	-	N/A
Charges techniques	-	-	N/A
Résultat technique	-	-	N/A
Produits de gestion courante	15 589	15 319	1,8%
Charges de gestion courante	13 803	14 555	-5,2%
Résultat courant	1 786	764	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 786	764	N/S
Produits financiers	38	44	-13,6%
Charges financières	33	33	0,0%
Résultat financier	5	11	-54,5%
Impôts sur les revenus imposés	-	-	N/A
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 791	775	N/S

Les immobilisations financières sont constituées de prêts octroyés dans le cadre de l'action sociale du régime.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Prêts actions collectives	1 442		374	1 068
Prêts allocataires	1 266	845	507	1 603
Intérêts courus sur prêts actions collectives	13	9	13	9
Valeur brute des immobilisations financières	2 721	854	895	2 680
Dépréciation des prêts actions collectives		-		-
Valeur nette des immobilisations financières	2 721	854	895	2 680

• En valeur brute, les prêts actions collectives s'élèvent à 1 068 K€ au 31 décembre 2025. Cette catégorie de prêts n'étant plus octroyée depuis 2012, les mouvements de l'exercice ne correspondent qu'aux remboursements des échéances qui courent jusqu'en 2031.

• En valeur brute, le poste prêts allocataires s'élève à 1 603 K€ au 31 décembre 2025. Ces prêts relevant de l'action sociale du régime, sont destinés à financer directement, sous certaines conditions, des projets d'allocataires du régime. La variation de ce poste, résulte de versements de prêts pour 845 K€ et de remboursements de prêts pour 507 K€.

L'échéancier de ces prêts est présenté ci-dessous :

Note 2 Ventilation des prêts par échéance

(en milliers d'euros)

	moins 1an	plus 1 an	plus 5 ans	Montant
Prêts actions collectives	307	677	85	1 068
Prêts allocataires	446	865	293	1 603
Ventilation des prêts par échéance	753	1 541	377	2 671

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

ACTION SOCIALE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec.

Il s'agit, d'une part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des

opérations de retraite pour un montant de 23 421 K€ et, d'autre part, des fonds nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 2 671 K€, mis à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Trésorerie action sociale	23 421	21 285	10,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	23 421	21 285	10,0%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Encours de prêts allocataires	1 603	1 266	26,7%
Encours de prêts collectivités	1 068	1 442	-26,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	2 671	2 708	-1,4%

Note 8 : CAPITAUX PROPRES

ACTION SOCIALE

En tenant compte du résultat excédentaire 2025 de 1 791 K€ en attente d'affectation, les capitaux propres

de l'action sociale atteignent 20 112 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec
(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2025	Affectation 2025	Excédent 2025	Solde au 31/12/2025
Réserves techniques de l'action sociale	17 557	764	-	18 321
Résultat 2023	775	-775		0
Résultat de l'exercice	-	-	1 791	1 791
Capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec	18 332	-11	1 791	20 112

Note 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ACTION SOCIALE

Une provision pour risques et charges pour 57 K€ a été constituée en 2025 pour couvrir le risque de non-

recouvrement sur les prêts allocataires pour lesquels l'Ircantec est son propre assureur.

Note 9 Provisions pour risques et charges
(en milliers d'euros)

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provision pour risque sur prêts allocataires	38	25	7	57
Provisions pour risques et charges	38	25	7	57

Note 12 : AUTRES DETTES

ACTION SOCIALE

Les autres dettes de l'action sociale au 31 décembre 2025 sont constituées des aides accordées à la clôture, non encore versées pour 3 261 K€.

Note 12 Autres dettes
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Autres dettes diverses	3 261	2 955	10,4%
Autres dettes	3 261	2 955	10,4%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Les produits de gestion courante de l'action sociale s'élèvent à 15 589 K€ sur l'exercice 2025 et sont constitués du prélèvement sur les cotisations du

domaine d'activité des opérations de retraite destinée à financer l'action sociale de l'Ircantec.

Note 24 Produits de gestion courante
(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Dotation des opérations de retraite pour l'action sociale	15 589	15 319	1,8%
Autres produits exceptionnels sur exercices antérieurs de l'action sociale	-	-	N/A
Produits de gestion courante	15 589	15 319	1,8%

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Sur l'exercice 2025, les charges de gestion courante s'élèvent à 13 803 K€ contre 14 555 K€ au 31 décembre 2024.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées :

- Des frais de gestion administratifs prévisionnels facturés par la Caisse des Dépôts à l'Ircantec pour un montant total de 749 K€ dans l'attente de la facturation définitive.

- Des prestations de l'action sociale au titre des aides octroyées en 2025 aux allocataires du régime pour un montant de 13 054 K€.

Note 25 Charges de gestion courante
(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Prestations administratives de l'action sociale	749	1 220	-38,6%
Aides de l'action sociale du régime	13 054	13 336	-2,1%
Autres charges de gestion courante de l'action sociale	-	-	N/A
Charges de gestion courante	13 803	14 555	-5,2%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

ACTION SOCIALE

Les produits financiers de l'exercice 2025 s'élèvent à 38 K€ et sont constitués :

- Des intérêts des prêts octroyés par le régime dans le cadre de son action sociale pour 31 K€.
- D'une reprise de provision pour risques et charges de 7 K€ pour couvrir le risque de non-recouvrement sur les

prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Revenus des prêts actions collectives	18	25	-25,7%
Revenus des prêts allocataires	13	14	-7,3%
Reprise de provision pour risque et charge	7	6	23,2%
Reprise de provision pour pour dépréciation des prêts			
Produits financiers	38	44	-13,7%

Note 27 : CHARGES FINANCIERES

ACTION SOCIALE

Les charges financières de l'exercice 2025 s'élèvent à 33 K€ et sont constituées :

- Des pertes sur prêts irrécouvrables intervenues en 2025 pour 7 K€.

- D'une dotation à la provision pour risques et charges de 25 K€ pour couvrir le risque de non-recouvrement sur les prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)

	2025	2024	Variation 2025/2024
Pertes sur prêts irrécouvrables	7	9	-22,0%
Dotation au provision pour dépréciation des prêts	-	-	N/A
Dotation au provision pour risque et charge	25	24	5,3%
Charges financières	33	33	-2,3%

LISTE DES FONDS (FILIALES OU PARTICIPATIONS) DONT LA DETENTION EST SUPERIEURE OU EGALE A 10%

Cette liste et les éléments chiffrés sont issus des derniers comptes annuels transmis, à savoir les comptes arrêtés au 31/12/2024 par ces filiales et participations.

Nom	% de détention	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2025 k€	Dividendes ou produits financiers perçus 2025 k€	Chiffre d'affaires 2024 k€	Capitaux propres 2024 k€	Résultat net 2024 k€	Endettement net 2024 k€
FORET DE BREVES	100	70 130		835	67 855	- 168	-
VILLIERS IMMOBILIER	100	800 140	19 986	32 249	790 833	26 322	-
VILLIERS MULTI ACTIFS NC	100	215 707	-		385 766	30195	-
IRCANTEC GREEN BNDS AMUNDI AM	100	587 623			599 290	15 458	-
IRCANTEC INDEXE AXA IM	100	1 875 818			1 994 915	21 285	-
IRCANTEC CREDIT EURO AXA IM	100	857 711			898 701	44 078	-
IRCANTEC CREDIT EURO CANDRIAM	100	702 789			680 194	29 435	-
IRCANTEC CREDIT EURO AGI	100	916 748			964 257	49 548	-
VILLIERS ACTION EUROPE MIROVA (ex EDRAM)	100	159 935	-		245 583	- 17 555	-
IRCANTEC ACTIONS EUROPE CANDRIAM 2	100	42 355	17 407		106 342	2 403	-
VILLIERS ACTIONS EUROPE AGI	100	287 791	140 123		834 950	93 612	-
IRCANTEC ACTIONS EUROPE AXA IM	100	212 260	35 617		379 794	26 976	-
IRCANTEC ACTIONS MONDE MIROVA	100	653 750	33 906		1 023 733	168 404	-
VILLIERS ACTIONS EUROPE CANDRIAM	100	459 992			285 939	1 691	-
VILLIERS DIVERSIFIE CPR AM FCP	100	244 941	82 662		639 872	58 133	-
IRCANTEC ACTIONS MONDE SYST SCHRODERS	100	568 797			619 241	145 870	-
VILLIERS DIVERSIFIE OCDE BNP2	100	547 866	90 212		888 153	215 027	-
TOURISME SOCIAL INVESTISSEMENT	30,77	13 310	173		44 239	631	-
IRCANTEC ACTION MONDE BFT JANUS	100	705 365	35 065		1 046 562	168 779	-
IRCANTEC CREDIT EURO OSTRUM	100	780 000			771 373	36 307	-
IRCANTEC GREEN BONDS AXA IM	100	550 300			602 761	58 619	-
IRCANTEC INDEXE DPAM	100	1 200 300			1 086 952	8 364	-
IRCANTEC PAB AMUNDI	100	157 668	7 668		229 912	15 429	-
IRCANTEC SOCIAL BONDS BNPP AM	100	250 000			264 955	14 954	-
IRCANTEC ACTION MONDE TEE CPR	100	560 300		1ère cloture 31/12/2025			-
IRCANTEC ACTION MONDE TEE NOMURA	100	546 300		1ère cloture 31/12/2025			-
IRCANTEC SOUVERAINS AXA IM	100	538 662	438	1ère cloture 31/12/2025			-
IRCANTEC SOUVERAINS BNPP AM	100	539 069	347	1ère cloture 31/12/2025			-

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

.A date, l'impact sur le fonds IRCANTEC de la crise survenue au Moyen Orient le 28 février 2026 reste limité.

CHANGEMENTS COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Par volonté de diversification de ses actifs financiers dans des produits financiers contribuant au financement de l'économie sociale et solidaire, le régime effectue des allocations d'actifs dans des fonds spécifiques à ce type d'économie. L'Ircantec a souscrit des parts dans des fonds d'investissement alternatif en s'engageant sur un

montant. En fonction des programmes d'investissement de chaque fonds, des appels de fonds ont été émis et versés par l'Ircantec.

Le tableau ci-dessous présente le reste des souscriptions non appelées auprès de l'Ircantec par les fonds au 31 décembre 2025.

Engagements financiers hors bilan

(en milliers d'euros)

	Souscription au 31/12/2025	Appel de fonds au 31/12/2025	Montant non libéré au 31/12/2025
Certivia Sicav	15 000	11 625	3 375
Certivia 2	19 710	8 278	11 432
Meeschaert private equity fund Fpci	12 355	10 403	1 952
Meeschaert private equity fund II	7 645	6 078	1 567
Idico Croissance 4 part A	16 239	15 364	875
Idico Croissance 5 part	14 890	12 813	2 077
Alter Equity 3p Fcpi	3 600	3 492	108
Alter Equity 3p II	4 000	3 792	208
Novess Le Fonds Ess	5 000	4 587	413
Villiers Multi Actifs NC	472 400	375 859	96 541
Effithermie	22 000	4 849	17 151
Paris Fonds vert	5 000	4 753	248
Ircantec infra TEE Eiffel	250 000	31 848	218 152
Eurazeo Private Debt 7	40 000	15 600	24 400
	887 839	509 341	378 498